

# Rebond des créations d'entreprises

Insee Première • n° 2037 • Février 2025



En 2024, en France, les créations d'entreprises repartent à la hausse, atteignant un nouveau niveau record de 1 111 200 nouvelles entreprises créées. Après une période de stabilisation entre 2021 et 2023, le nombre de créations d'entreprises rebondit nettement en 2024 (+6 %, après -1 % en 2023).

Les créations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur augmentent de 7 % et les créations de sociétés de 5 %, tandis que celles sous le régime d'entreprises individuelles classiques continuent de diminuer (-3 %).

Les créations d'entreprises rebondissent dans la plupart des secteurs, en particulier dans les transports et l'entreposage (+25 %) et le commerce (+6 %). Les activités de services administratifs et de soutien poursuivent leur hausse (+16 %). En revanche, les créations d'entreprises continuent de baisser dans le secteur d'activités spécialisées, scientifiques et techniques (-6 %) ainsi que dans le secteur des activités immobilières (-5 %).

Les créations d'entreprises dans le secteur de l'industrie manufacturière sont plus souvent localisées en zone rurale que les autres : en 2024, 41 % des créations d'entreprises manufacturières sont implantées en zone rurale, contre 24 % de l'ensemble des créations.

**Avertissement :** En 2023, le suivi des créations d'entreprises a été perturbé par la mise en place du guichet unique de formalités des entreprises, fragilisant les résultats sur cette année. L'impact sur le volume annuel total est toutefois limité.

En 2024, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, 1 111 200 créations d'entreprises sont enregistrées, soit 59 700 de plus qu'en 2023 ► **figure 1**. Le nombre de créations d'entreprises augmente donc de 6 % après deux années de stabilisation (-1 % en 2023 et +1 % en 2022), et atteint ainsi un nouveau niveau record.

Cette hausse résulte d'une part des entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, dont les créations, après une légère hausse en 2023, augmentent fortement en 2024 (716 200 créations, soit +7 %), le plus haut niveau jamais atteint, et d'autre part des sociétés, qui atteignent 284 600 créations (+5 %), sans pour autant dépasser le niveau de 2022 (293 200 créations). Inversement, les créations d'entreprises individuelles classiques poursuivent leur baisse à 110 500 (-3 %), leur plus faible niveau depuis 2015.

## Forte hausse des créations portée par le secteur des transports et de l'entreposage

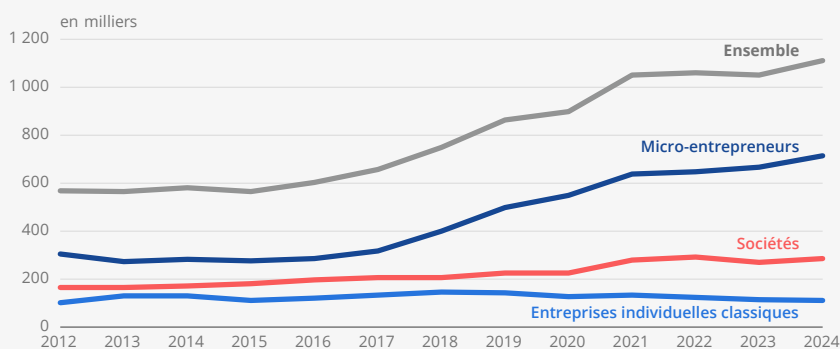
En 2024, les créations d'entreprises augmentent dans la quasi-totalité des

grands secteurs d'activité, en particulier dans celui des transports et de l'entreposage ► **figure 2**.

Dans ce secteur, les créations croissent très fortement (+25 %). Elles avaient commencé à se redresser en 2023 (+6 %), après une forte chute en 2022 (-38 %), faisant suite à la fin de la crise sanitaire [[Hofstetter, 2024](#)].

Cette envolée est portée par la création de nombreuses micro-entreprises, notamment dans les autres activités de poste et de courrier, qui enregistrent une hausse de plus de 28 %, atteignant un total de 70 900 créations, soit 15 700 de plus qu'en 2023 (incluant en particulier les services de livraison de repas). Les micro-entreprises de transports de voyageurs par taxis,

### ► 1. Nombre de créations d'entreprises depuis 2012



**Lecture :** En 2024, 1 111 200 entreprises ont été créées.

**Champ :** France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE).

## ► 2. Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2024 et évolution par rapport à 2023

Secteur d'activité	Nombre de créations en 2024 (en milliers)				Évolution 2024/2023 (en %)			
	Micro-entrepreneurs	Entreprises individuelles classiques	Sociétés	Ensemble	Micro-entrepreneurs	Entreprises individuelles classiques	Sociétés	Ensemble
Industrie	39,9	18,6	12,2	<b>70,7</b>	17,1	2,7	11,7	<b>12,0</b>
Construction	51,3	2,6	35,1	<b>89,0</b>	1,8	-16,4	1,0	<b>0,8</b>
Commerce	93,2	19,1	43,1	<b>155,3</b>	11,7	-8,5	1,8	<b>6,0</b>
Transports et entreposage	91,8	3,4	11,6	<b>106,7</b>	29,2	-13,8	10,2	<b>24,9</b>
Hébergement et restauration	19,1	3,9	21,4	<b>44,4</b>	19,6	0,0	8,9	<b>12,4</b>
Information et communication	50,4	2,0	16,8	<b>69,3</b>	6,2	-4,4	6,5	<b>5,9</b>
Activités financières et d'assurance	3,6	0,9	30,2	<b>34,7</b>	9,8	-12,8	4,4	<b>4,4</b>
Activités immobilières	15,9	2,4	18,2	<b>36,5</b>	-7,2	-16,8	-1,0	<b>-4,9</b>
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	101,8	10,4	48,1	<b>160,4</b>	-12,1	-6,4	9,1	<b>-6,3</b>
Activités de services administratifs et de soutien	87,1	4,2	24,3	<b>115,5</b>	20,5	-3,0	5,0	<b>15,9</b>
Enseignement	43,5	2,1	5,2	<b>50,8</b>	1,5	7,0	11,6	<b>2,7</b>
Santé humaine et action sociale	19,5	28,8	4,6	<b>52,9</b>	5,6	3,1	-7,7	<b>3,0</b>
Arts, spectacles et activités récréatives	24,6	9,1	3,8	<b>37,4</b>	2,5	-5,0	10,9	<b>1,3</b>
Autres services aux ménages	74,6	2,9	10,1	<b>87,6</b>	4,7	-8,8	19,2	<b>5,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>716,2</b>	<b>110,5</b>	<b>284,6</b>	<b>1111,2</b>	<b>7,3</b>	<b>-3,2</b>	<b>5,4</b>	<b>5,7</b>

**Note** : Niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2 (sauf pour l'industrie qui est en A10).

**Lecture** : En 2024, 70 700 entreprises ont été créées dans l'industrie, soit 12,0 % de plus qu'en 2023.

**Champ** : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source** : Insee, système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE).

comprenant les voitures de transport avec chauffeur (VTC), connaissent également une hausse de 25 %, avec un total de 10 100 créations, soit 2 000 de plus qu'en 2023. Cette dynamique s'explique par l'essor des plateformes numériques et la demande croissante pour des livraisons rapides et des services de mobilité. Ces activités, accessibles et flexibles, attirent de nombreux entrepreneurs individuels sous le régime de micro-entrepreneur [Becquet, Richet, 2024].

Dans le même temps, la croissance des créations d'entreprises dans le secteur des transports routiers de fret interurbains (+2 900 par rapport à 2023, portant le total à 9 600 créations) est elle aussi portée par des micro-entrepreneurs. Ce secteur comprend notamment le convoyage de véhicules, une activité organisée principalement à la mission et répondant aux besoins spécifiques de mobilité ponctuelle des entreprises. Cette tendance illustre une évolution vers des modèles de travail autonomes [Célérier, Le Minez, 2020] et s'inscrit dans la dynamique générale du secteur des transports et de l'entreposage.

En 2024, le secteur des transports et de l'entreposage devient ainsi le premier contributeur à la hausse d'ensemble des créations d'entreprises.

Avec 15 800 créations d'entreprises de plus par rapport à 2023, les activités de services administratifs et de soutien poursuivent leur essor en 2024 (+16 %, après +17 % en 2023). Ces créations concernent en grande majorité des micro-entrepreneurs (75 %). L'augmentation de créations concernant cette activité est principalement due aux créations des activités de « nettoyage courant des bâtiments », avec 7 500 créations de plus qu'en 2023 (+20 %).

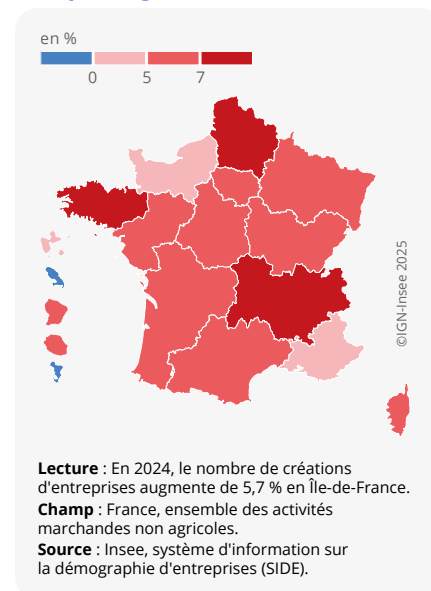
Avec 8 700 créations d'entreprises de plus par rapport à 2023, les créations dans le secteur du commerce sont elles aussi en nette augmentation (+6 %). Ces créations concernent une majorité de micro-entrepreneurs (60 %). Cette augmentation provient notamment des créations dans les activités de « vente à distance sur catalogue spécialisé », qui compte 5 400 créations de plus qu'en 2023 (+24 %).

### Les créations d'entreprises baissent dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et dans les activités immobilières

Avec 10 700 créations d'entreprises de moins par rapport à 2023, le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques enregistre une nouvelle baisse (-6 %, après -8 % en 2023). Ces créations concernent une majorité de micro-entrepreneurs (63 %). Cette baisse est due au déclin des créations dans deux activités : les activités de « conseil pour les affaires et autres conseils de gestion », avec 11 400 créations de moins qu'en 2023 (-16 %) et les « activités spécialisées de design », avec 2 400 créations de moins qu'en 2023 (-12 %).

Avec 1 900 créations d'entreprises de moins par rapport à 2023, les créations d'entreprises baissent de nouveau dans le secteur des activités immobilières (-5 %, après -12 % en 2023). Ces créations sont partagées entre les sociétés (50 %) et les micro-entrepreneurs (44 %). Cette baisse provient principalement du déclin des créations d'agences immobilières, avec 1 700 créations de moins qu'en 2023 (-8 %).

## ► 3. Évolution du nombre de créations d'entreprises par région en 2024



### Les créations d'entreprises augmentent dans toutes les régions métropolitaines

En 2024, le nombre de créations d'entreprises augmente dans toutes les régions métropolitaines ► **figure 3**. Il augmente le plus dans les régions Bretagne, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes (+8 %). En outre-mer, les créations d'entreprises augmentent en Guadeloupe (+1 %) et à La Réunion (+7 %), en revanche, elles baissent en Martinique (-18 %) et à Mayotte (-13 %).

Les évolutions sectorielles retracées au niveau national s'observent dans la plupart des régions de France métropolitaine. Cependant, en Martinique, les créations d'entreprises dans les activités de services

administratifs et de soutien diminuent très fortement, de 40 % en 2024, alors qu'elles augmentent sur l'ensemble du territoire (+16 %). Cette chute fait suite à une modification des modalités d'attribution d'une réduction d'impôt accordée au titre de certains investissements réalisés outre-mer, notamment dans le cas de la location d'équipements. En Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et dans le Grand Est, les créations d'entreprises diminuent dans le secteur de la construction (autour de -6 %), alors qu'elles sont en hausse de 1 % au niveau national.

### 3 % des entreprises classiques ont des salariés au moment de leur création

En 2024, 3 % des nouvelles entreprises classiques, sous forme sociétaire ou d'entreprise individuelle, déclarent employer au moins un salarié au moment de leur création, en baisse de 1 point par rapport à 2023 ► **figure 4**. En particulier, la proportion de sociétés ayant indiqué employer au moins un salarié à la création continue de baisser. Elle a nettement décliné, passant de 12 % en 2012 à 4 % en 2024. Très peu d'entreprises individuelles classiques emploient au moins un salarié à la création (1 %). Enfin, cette part est quasi nulle pour les micro-entrepreneurs, ce régime étant majoritairement adopté par des créateurs d'entreprises n'ayant pas de projet d'embauche immédiat. Ce constat reflète les caractéristiques spécifiques du statut, principalement conçu pour des activités individuelles.

Les nouvelles entreprises classiques sont le plus souvent employeuses dans la construction (9 %) et l'hébergement et la restauration (6 %). À l'opposé, elles sont le moins souvent employeuses dans les activités immobilières et les activités financières et d'assurance (1 %) ainsi que l'information et la communication (2 %).

Les entreprises classiques employeuses au moment de leur création en 2024 démarrent leur activité avec 3 salariés en moyenne. Parmi elles, l'effectif salarié moyen à la création est le plus élevé dans la construction (5 salariés), l'industrie et les transports et l'entreposage (4 salariés). Il est le plus bas dans le secteur des activités immobilières, dans celui de l'information et la communication, et dans celui des activités financières et d'assurance, avec 2 salariés.

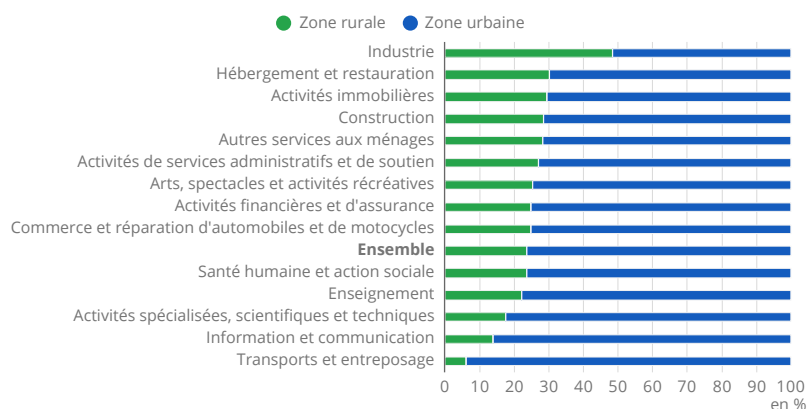
### L'âge moyen des créateurs d'entreprises individuelles est 35 ans

En 2024, les créateurs d'entreprises individuelles sont âgés en moyenne de 35 ans, soit un léger rajeunissement par rapport aux deux années précédentes (36 ans). La part des moins de 30 ans

### ► Encadré - Les créations d'entreprises industrielles sont plus souvent localisées en zone rurale que les autres

En 2024, les zones urbaines concentrent l'essentiel des créations d'entreprises (76 %), une proportion assez nettement supérieure à la part de la population qu'elles comprennent (67 %) [D'Alessandro et al., 2021], illustrant leur rôle central dans l'économie ► **figure**. Des secteurs comme les transports et l'entreposage (94 % des créations en zone urbaine) et l'information et communication (86 %) montrent une très forte urbanisation, reflétant l'ampleur des infrastructures et de la demande urbaine pour ces activités. Les zones rurales, alors qu'elles représentent seulement 24 % de l'ensemble des créations, sont plus souvent le lieu d'implantation des nouvelles entreprises du secteur de l'industrie manufacturière (41 %, soit 17 800 créations). Cette part est plus élevée pour les créations sous le statut de micro-entrepreneurs (43 %) que pour celles de sociétés (38 %). Les activités dans le secteur de l'industrie manufacturière où la part en zones rurales est la plus élevée sous le régime de micro-entrepreneur sont les suivantes : « matériaux et métallurgie », avec 50 % des créations, « bois, papier et impression » avec 46 % des créations, et « chimie et plastiques » avec 44 % des créations. Enfin, des secteurs comme l'hébergement et la restauration, les activités immobilières ou la construction enregistrent environ 30 % de créations en zone rurale. Ces activités, par nature, sont fortement ancrées dans l'environnement local.

### Part des créations d'entreprises en zones rurales et urbaines en 2024



**Note :** Niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2 avec commerce, transports et entreposage et hébergement et restauration détaillés.

**Lecture :** En 2024, 33 200 entreprises dans le secteur de l'industrie ont été créées en zone rurale, cela représentait 48,3 % des créations totales du secteur en France.

**Champ :** France métropolitaine, entreprises classiques, ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE).

### ► 4. Créations d'entreprises et nombre moyen de salariés à la création par secteur d'activité en 2024

Secteur d'activité	Part des créations avec salariés (en %)			Nombre moyen de salariés à la création <sup>1</sup>
	Entreprises individuelles classiques	Sociétés	Ensemble des entreprises classiques	
Industrie	0,2	5,6	2,3	4,3
Construction	3,0	9,5	9,0	4,6
Commerce	0,7	5,4	4,0	2,8
Transports et entreposage	0,3	3,9	3,1	4,0
Hébergement et restauration	3,5	7,0	6,5	3,0
Information et communication	0,4	1,7	1,6	2,4
Activités financières et d'assurance	9,1	0,8	1,0	2,4
Activités immobilières	0,4	1,0	0,9	2,3
Soutien aux entreprises	0,8	2,4	2,1	3,3
Enseignement, santé humaine et action sociale	0,9	4,7	1,8	2,5
Services aux ménages	0,6	7,5	4,3	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>0,8</b>	<b>4,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,4</b>

<sup>1</sup> Si au moins un salarié.

**Note :** Niveau d'agrégation A10 de la NAF rév. 2 avec commerce, transports et entreposage et hébergement et restauration détaillés.

**Lecture :** En 2024, 2,3 % des créations d'entreprises classiques dans l'industrie se font avec au moins un salarié. Dans ce cas, elles ont en moyenne 4,3 salariés.

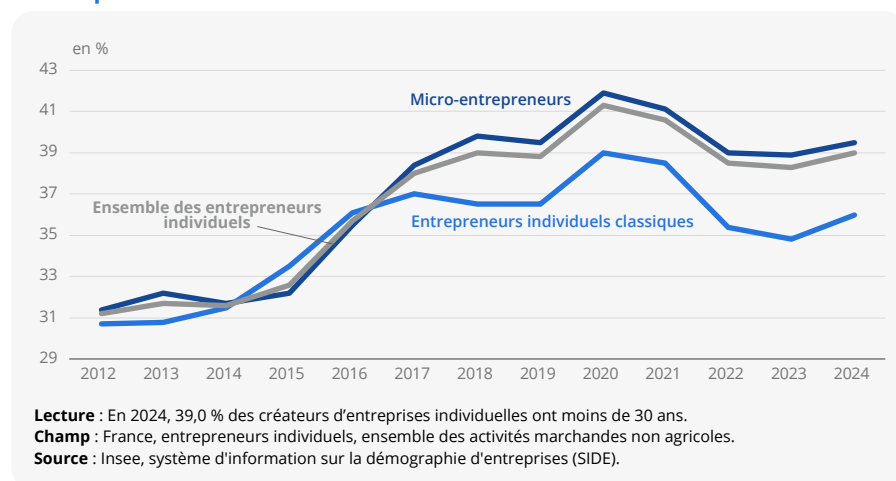
**Champ :** France, entreprises classiques, ensemble des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE).

est en légère augmentation, à 39 % ► **figure 5**. Elle reste plus élevée chez les micro-entrepreneurs que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques (39 % contre 36 %). Parmi ces derniers, cette part est tirée vers le bas par

le secteur de la production d'électricité, où de nombreuses entreprises individuelles sont créées par des personnes de plus de 30 ans, en lien avec la pose de panneaux photovoltaïques à leur domicile et les incitations fiscales associées.

## ► 5. Part des créateurs d'entreprises individuelles de moins de 30 ans depuis 2012



Tous types d'entreprises individuelles confondus, les créateurs sont les plus jeunes dans les transports et l'entreposage et dans l'information et la communication (31 ans en moyenne). À l'inverse, ils sont généralement plus âgés dans l'industrie (43 ans en moyenne) et l'hébergement et restauration (40 ans).

### 43 % des entreprises individuelles sont créées par des femmes

En 2024, 43 % des créateurs d'entreprises individuelles sont des femmes, une part équivalente à l'année précédente. La situation est plus nuancée si on considère les évolutions par secteur. D'un côté, la forte

augmentation des créations dans le secteur des transports et de l'entreposage, secteur très peu féminisé, contribue à abaisser la part des femmes parmi les créateurs. De l'autre côté, secteur par secteur, la part des femmes a dans l'ensemble plutôt augmenté, notamment dans les activités de services administratifs et de soutien, et malgré de légères baisses dans les secteurs où elles sont les plus largement majoritaires : les « autres services aux ménages » (74 %) et la santé humaine et l'action sociale (72 %). Les femmes sont aussi majoritaires dans le secteur de l'industrie manufacturière (64 %), avec de nombreuses créations d'entreprises dans la fabrication d'articles de bijouterie fantaisie ainsi que dans la pâtisserie. À l'inverse, la part des hommes créateurs d'entreprises est la plus élevée dans la construction (97 %), les transports et l'entreposage (91 %) ainsi que dans l'information et la communication (73 %).

### Jules Lejas (Insee)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

### ► Sources

Les statistiques sur les créations d'entreprises proviennent du [Système d'information sur la démographie d'entreprises \(SIDE\)](#), qui remplace le [Répertoire des entreprises et des établissements \(REE\)](#). Ce système d'information est lui-même alimenté à partir de données issues de Sirene et enrichi d'éléments provenant du répertoire statistique [Sirus](#).

L'étude porte sur l'ensemble des activités marchandes non agricoles. Ce champ inclut les activités financières. La décomposition en secteurs d'activité s'appuie, pour l'essentiel, sur les niveaux d'agrégation A10 ou A21 de la nomenclature d'activités française révision 2 ([NAF rév. 2, 2008](#)). Certains postes ont été renommés pour être plus explicites.

### ► Pour en savoir plus

- [Becquet C., Richet D., « Les créateurs d'entreprise en 2022 – Huit créateurs d'entreprise sur dix fondent une entreprise pour la première fois »](#), Insee Première n° 2007, juillet 2024.
- [Hofstetter É., « Les créations d'entreprises en 2023 – Léger repli des créations d'entreprises en 2023 »](#), Insee Première n° 1984, février 2024.
- [D'Alessandro C., Levy D., Regnier T., « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations »](#), in La France et ses territoires, coll. « Insee Références », édition 2021.
- [Céliér S., Le Minez S., « Les indépendants, témoins des transformations du travail ? »](#), in Emploi et revenus des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2020.

### ► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production, avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Les créations d'entreprises sont en fait des créations d'unités légales. On parle néanmoins de créations d'entreprises car, au moment de l'immatriculation, il n'est pas possible de déterminer si une unité légale est indépendante ou appartient à un groupe.

Les créations d'entreprises correspondent donc aux unités légales du répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- l'immatriculation d'une nouvelle unité légale avec création d'une nouvelle combinaison de facteurs de production ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;
- le cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- la reprise, par une unité légale nouvellement immatriculée de tout ou partie des activités d'une autre unité légale lorsqu'il n'y a pas de continuité économique entre la situation du cédant et celle du repreneur. On considère qu'il n'y a pas de continuité économique de l'unité légale si, parmi les trois éléments suivants concernant son siège, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'établissement siège, l'activité économique et la localisation.

Les créations d'entreprises classiques correspondent aux créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs.

Un **micro-entrepreneur** bénéficie du **régime** de même nom (appelé auto-entrepreneur jusqu'en 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Ce régime s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Une **société** est une entité dotée d'une personnalité juridique.

Les entreprises individuelles sont les entreprises dont la personnalité morale n'est pas différente de la personnalité physique. Les **entreprises individuelles classiques** désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Les communes **rurales** sont des communes peu denses au sens de la grille communale de densité à 3 niveaux telle qu'elle a été définie début 2024 à partir des données de population 2018. Les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites urbaines. Outre cette caractéristique reposant sur la grille de densité, le fait que la commune soit ou non sous l'influence d'un pôle d'emploi est pris en compte. Les communes rurales hors attraction des villes ou appartenant à une aire de moins de 50 000 habitants en 2017 appartiennent au rural non périurbain.

**Direction générale :**  
88, avenue Verdier  
92541 Montrouge Cedex

**Rédaction en chef :**  
H. Michaudon,  
S. Papon

**Maquette :**  
M. Gazaix,  
B. Rols

**Code Sage :** IP252037  
ISSN 0997-6252  
© Insee 2025  
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Tavernier

**Rédaction :**  
J.-P. Rathle

✉@InseeFr  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

